



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

calamités agricoles

Question écrite n° 52949

Texte de la question

La grêle est un phénomène météorologique auquel les milieux agricoles ont toujours été particulièrement sensibles en raison des dégâts parfois considérables qu'elle peut engendrer notamment sur les cultures. Ils peuvent être estimés à environ 1,5 milliard de francs chaque année. De tout temps, on a cherché à combattre ce fléau avec l'espoir d'y parvenir grâce à l'apparition de nouvelles technologies. Elles sont fondées notamment sur l'ensemencement des nuages au sein des zones de formation des grêlons par des composants chimiques tel l'iodure d'argent. Cette dernière technique a pour objectif d'augmenter le nombre de noyaux de condensation, en multipliant le nombre de grêlons pour en diminuer la taille. Les incidences sur le climat de cette pratique d'insémination par voie aérienne des foyers orageux par de l'iodure d'argent sont mal connues. Aucun résultat sérieux n'a pu mettre en évidence, à ce jour, l'efficacité de cette pratique dans la lutte contre la grêle en dépit des nombreuses études conduites aux Etats-Unis, au Canada, dans l'ex-Union soviétique ou encore en Suisse... Le Groupement national d'étude des fléaux atmosphériques (GNEFA) affirme pour sa part que la lutte par avion dite « lutte active » qui avait cours, il y a encore quelques années, aurait en principe aujourd'hui disparu. Tout en reconnaissant l'existence de cette pratique, cet organisme ne rapporte la preuve ni de son efficacité, ni de son abandon. Enfin, la direction de la prévention des pollutions et des risques reconnaît que si cette pratique n'avait probablement pas d'impact sur le climat, elle avait vraisemblablement des conséquences sanitaires, comme le laissait supposer une étude menée, il y a trois ans environ dans le Sud-Ouest de la France. M. Dominique Paillé demande à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de bien vouloir lui indiquer ses intentions à la suite de cette étude.

Texte de la réponse

la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'ensemencement des nuages par des composés chimiques tels que l'iodure d'argent. Selon le Groupement national d'étude des fléaux atmosphériques, les expérimentations visant à mesurer l'efficacité de la lutte contre la grêle, menées notamment dans le Sud-Ouest de la France, n'ont pas été poursuivies. Toutefois, les générateurs destinés à l'ensemencement sont toujours utilisés. Un groupe de travail de l'organisation météorologique a constaté en 1995 qu'aucun effet adverse sur l'homme n'avait pu être démontré, mais il a été vivement recommandé de poursuivre des recherches dans ce domaine. Des études ont montré par ailleurs que les concentrations en argent mesurées dans l'eau de pluie provenant d'un nuage ensemençé étaient largement inférieures à la concentration maximale fixée pour l'eau potable. Des mesures dans l'air au-dessus d'un réseau de générateurs indiquent des concentrations mille fois inférieures à la concentration maximale recommandée par l'American Conference of Governmental Industrial Hygienist (ACGIH). Les seuls effets environnementaux constatés l'ont été sur des microbes et pollens à moins d'un mètre des générateurs, en raison du caractère biocide bien connu de l'argent. Il convient de noter toutefois que les conditions dans lesquelles ces études ont été réalisées ne nous sont pas connues. Le ministère chargé de l'environnement n'a pas connaissance de l'étude sanitaire française à laquelle il est fait référence. Le groupement national d'études des fléaux atmosphériques et l'association départementale de lutte contre les fléaux atmosphériques des Hautes-Pyrénées

n'ont pas pu confirmer l'existence d'une telle étude. En conclusion, il existe très peu d'informations fiables sur les effets de l'ensencement des nuages sur l'homme et l'environnement, tel qu'il est encore pratiqué en France. L'association climatique de la moyenne Garonne propose des générateurs utilisant des sels hygroscopiques : chlorure de sodium, de potassium ou de calcium. Le recours à ces substances nettement moins préoccupantes que l'iodure d'argent doit être encouragé.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52949

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2000, page 6169

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5570